

Délibération n° 4

Séance du 0

L'an 2024 le 5 avril à 20 h00 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du .Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERGERAS Roger, Mme BRISET Sylvianne, M. COLAS Daniel, M. COULON Robert, Mme DUFOUR Maryse, M. JULLIEN Jean-Marc, M. MAURY Thomas, Mme POCOBELLO Christiane, Mme SAVOY Marion

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
19 mars 2024

Date d'affichage
08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Roger BERGERAS

08 avril 2024
et publication du
08 avril 2024

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 8 973,00

Recettes : 8 973,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	8 973,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	8 973,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DICONNE

Le Maire Robert COULON




le(s) secrétaire(s) de séance

